

**PROJET D'AVIS SUR LE FONDS D'INVESTISSEMENT  
EN FAVEUR DE L'ECONOMIE VERTE :  
POINT D'ETAPE ET PARTENARIAT AVEC LA BANQUE EUROPEENNE  
D'INVESTISSEMENT ET DES BANQUES LOCALES**

**Rapporteur : Eric JAVOY**

Conscient de la place qu'occupe le défi énergétique au sein des enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique, le CESER s'est toujours montré favorable aux politiques s'inscrivant dans le cadre d'un développement durable de la région.

A travers cet avis, il s'agit pour le CESER de s'exprimer sur la mise en œuvre d'un des dispositifs du fonds d'investissement présenté en octobre 2010 par le Conseil régional. Par la conclusion de ce partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et les groupements bancaires, la mesure annoncée en 2010 dispose désormais de toutes ses composantes.

Pour illustrer la cohérence de son action, le Conseil régional propose en annexe du rapport un bilan récapitulatif de l'état des engagements pour chacun des dispositifs, confirmant ainsi l'annonce des 400 millions d'euros d'investissement pour ce fonds. Néanmoins des explications complémentaires auraient été appréciées pour interpréter et commenter ces éléments chiffrés.

On peut donc se féliciter de la mise en œuvre de ce partenariat car l'appel à la BEI constitue à la fois une réelle innovation, mais également un signe de la crédibilité du projet que porte la Région. Ainsi, l'effet levier attendu devrait être particulièrement important, sans grever le budget de la collectivité.

De la même manière qu'en mars 2012, pour le Fonds commun de placement Emergence innovation 1, le CESER se voit solliciter sur une convention relativement technique. Cependant, différents points sont sujets à réflexion :

- Sur la gouvernance du dispositif, un comité de pilotage est annoncé, de même que les acteurs qui y siègent mais quel est son rôle ? quels pouvoirs détient-il ?
- Quelles sont les modalités de déblocage des fonds de la BEI ?
- Sur les offres des groupements bancaires, la comparaison est rendue difficile par la disparité des présentations que ce soit sur les délais d'instruction, sur les bénéficiaires des différents taux ou sur l'accompagnement technique par exemple.

Par conséquent, le CESER confirme sa position en faveur de ce fonds tout en appelant le Conseil régional à une communication claire portant sur l'ensemble des dispositifs et mettant l'accent sur leur complémentarité pour garantir l'atteinte des objectifs et asseoir la crédibilité de la collectivité vis-à-vis de la BEI.